



CAP LOCALE DES AGENTS
RECOURS EN REVISION
DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

La CAPL de recours en révision des entretiens professionnels des agents s'est déroulée jeudi 25 juin.

Recours Hiérarchiques déposés au préalable :

- 10 agents ont effectué un recours hiérarchique auprès de M. PETIT (responsable du pôle pilotage et ressources). 6 agents ont eu un rejet total de leur recours et 4 un rejet partiel.

Recours en CAPL :

L'administration locale avait conservé une enveloppe de

- 2 avancements de 2 mois
- 4 avancements de 1 mois

A l'issue des débats la direction a pris les décisions suivantes :

- 4 agents n'ont pas obtenu satisfaction.
- 1 agent a obtenu la modification de ses appréciations littérales.
- 1 agent a obtenu la mention d'encouragement et la modification d'un profil croix de moyen vers bon dans le tableau synoptique.
- 1 agent a obtenu 1 mois et la modification des appréciations.
- 2 agents ont obtenu un avancement d'un mois.
- 1 agent a obtenu un avancement de 2 mois.

Tous les dossiers défendus par vos représentants CGT et dont les recours portaient sur la reconnaissance de la valeur professionnelle ont obtenu une valorisation ; ceux portant sur les appréciations littérales ont obtenu satisfaction.

La CGT a dénoncé le fait que la direction n'ait pas utilisé la totalité du capital mois conservé pour les recours.

Ce sont 3 mois perdus qui auraient dû être distribués aux agents !!

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, votre dossier peut être réétudié en CAP Nationale.

Vos représentants CGT sont présents pour vous accompagner et vous défendre,

n'hésitez pas à nous contacter !

Vos représentants CGT :

Sylvie CHRISTOPHE (SIP Vitry le François), Agnès MARCHAIS (Trésorerie de Montmirail)
Véronique MAILLOT (Trésorerie Epernay municipal)